



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :
LE DEJEPS SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF »
MENTION « BASKET-BALL »

En fonction des documents fournis pour votre inscription et sous réserve de satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (phase 1), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au diplôme.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D. 212-44 du code du sport, sont les suivantes :

- Justifier de l'une des trois expériences d'encadrement pendant trois saisons sportives minimum, suivantes :
 - o Expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeunes ou senior ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger ;
 - o Ou expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes du championnat pré-national sénior ;
 - o Ou expérience d'entraîneur assistant d'une équipe engagée dans le championnat de France U18 de la Fédération française de basket-ball.
- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basket-ball évoluant en compétition ;
- Être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : " nationale masculine 2 " ; " Ligue Féminine 2 " et " U18 France ".

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- De la production d'une attestation d'encadrement en responsabilité en basket-ball dans l'une des situations mentionnées au 1,2 ou 3 susvisés, délivrée par le responsable de la structure concernée ;
- De la production d'une attestation de pratiquant en basket-ball pendant trois saisons sportives délivrée par le directeur technique national du basket-ball ;
- D'une épreuve orale à partir de l'analyse d'un document vidéo retraçant une séquence vidéo de match d'une durée de deux minutes au maximum relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : " nationale masculine 2 ", " Ligue Féminine 2 " et " U18 France ", permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue d'élaborer

un entraînement pour un joueur de niveau national ou pour un groupe de compétiteurs évoluant dans une compétition de niveau national.

Le rectorat de région académique en charge d'établir le calendrier des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation, peut s'appuyer sur le directeur technique national du basket-ball ou son représentant, pour la mise en œuvre et l'évaluation du test susmentionné. La réussite à ce test d'exigence préalable est attestée par le recteur de région académique.

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1) SÉANCE PÉDAGOGIQUE ANIMÉE DE 1H30'

Séance pédagogique animée (1 h 30 min) avec 3 phases (préparation / animation / entretien technique) de durées variables afin d'évaluer :

- l'adaptation à la réversibilité ;
- l'identification des situations « matrices générales » (attaque, défense, contre-attaque, conservation- progression, déséquilibre, finition, etc...) ;
- la capacité à faire des choix justes à partir de principes et règles d'action de base acquis (notion d'intervalles, d'appui et de soutien, d'occupation de l'espace etc...) ;
- l'adaptation de la motricité aux contingences de l'environnement et la capacité à soutenir un effort.

2) ENTRETIEN – DURÉE : 30 MINUTES

Un entretien « culture basket » de 30 minutes avec présentation du projet professionnel du candidat :

- présentation personnelle,
- motivations,
- expériences acquises,
- connaissance générale de l'environnement de sa mention,
- capacité à communiquer.

3) MONTAGE VIDÉO

Un montage vidéo de 5 minutes à partir de l'équipe encadrée par le candidat et une analyse vidéo (25 minutes). Le candidat exploitera ses propres outils (PC, clé USB...).

A l'issue des tests, il est établi un classement des candidats. L'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre de places ouvertes.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr